

PRÉVENTION 20 CANICULE 25

Le Plan Canicule est déclenché le **1er Juin** de chaque année et jusqu'au **15 Septembre 2025**.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Saujon communique sur les dispositions prises pour l'été ainsi que sur les numéros d'appels permettant au public de s'informer sur la canicule.

Signaler les personnes fragiles au CCAS

Un **registre nominal confidentiel** des personnes fragiles est à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S. Il s'adresse aux personnes de plus de 65 ans vivant à domicile, aux personnes âgées de 60 ans ou plus reconnues inaptes au travail, aux adultes handicapés ou en invalidité. La personne elle-même peut procéder à son inscription ou elle peut confier celle-ci à un tiers (proche, ami, médecin, services sociaux) ou à son représentant légal le cas échéant.

Les autres personnes à risques identifiées sont les nourrissons, les enfants de moins de 4 ans et les travailleurs manuels à l'extérieur.

L'inscription est possible par mail : **accueil.ccas@saujon.fr**

- et par téléphone au **05.46.02.66.56**.

Ce registre sera communiqué à la Préfecture en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.



LES 4 NIVEAUX D'ALERTE DU PLAN CANICULE

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
LA VEILLE SAISONNIÈRE	AVERTISSEMENT CHALEUR	ALERTE CANICULE	MOBILISATION MAXIMALE
déclenchée obligatoirement tous les ans du 1er juin au 15 Septembre.	veille renforcée des services de l'Etat déclenchée lorsqu'une vague de chaleur intense est prévue ou en cours.	déclenchée par le Préfet avec l'appui de l'ARS et mise en œuvre des actions de prévention de gestion.	décidée par le Premier Ministre en cas de canicule intense.

Au niveau des personnes à risques, (si inscription sur registre)
des appels téléphoniques sont organisés afin de s'enquérir de leur état de santé par le CCAS de Saujon.

Les numéros utiles :

- Canicule Info Service : **0800 06 66 66**
(09h-19h), appel gratuit depuis un poste fixe)
- n° d'urgence unique européen : **112**
- n° d'urgence sociale anonyme et gratuit : **115**
- S.A.M.U. : **15**
- Pompiers : **18**

• Météo France : **3250** et <https://météofrance.com/>

ansm.sante.fr (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé)

ars.sante.fr (Portail des Agences Régionales de Santé)

charente-maritime.gouv.fr (Les services de l'Etat en Charente-Maritime)

inpes.santepubliquefrance.fr (Agence Nationale de Santé Publique)

invs.santepubliquefrance.fr (Institut de Veille Sanitaire)

risques.gouv.fr (Site du Gouvernement)

sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule (Ministère des Solidarités et de la Santé)

la.charente-maritime.fr (Site du Département de la Charente-Maritime)

Les symptômes qui doivent alerter :

- Grande faiblesse, fatigue anormale,
- Étourdissements, vertiges,
- Troubles de la conscience,
- Nausées, vomissements,
- Crampes musculaires,
- Température corporelle élevée,
- Soif intense,
- Maux de tête,
- Propos incohérents.